



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3735).

La demandeuse est Madame PIETTE, demeurant rue Emile-Romedenne, 13 à 5150 Floreffe.

Le terrain concerné est situé Rue Emile-Romedenne, 13 à 5150 Floreffe et cadastré division 1, section A n°567K4.

Le projet consiste en : la construction d'un abri de jardin et la pose d'un bardage sur le pignon d'un volume secondaire.

L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; écarts aux prescriptions suivantes du Guide Régional d'Urbanisme:

- construction en zone de cours et jardin ;
- matériaux non en harmonie avec les matériaux de la façade avant ;

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Date d'affichage de la demande	Période de transmission des réclamations et observations		Date de fin de l'annonce
12 novembre 2025	18 novembre 2025	2 décembre 2025	2 décembre 2025

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'annonce de projet en indiquant la mention PU 3735 AP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be ;
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors du jour de clôture de l'annonce de projet de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. David PYNNAERT, Conseiller en aménagement du territoire, Mme Noémie GILLEMAN architecte au service urbanisme, Mme Vanessa ORY cheffe de service f.f. tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11.

Par le Collège communal,

**La Directrice générale,
Stéphanie DENIS**



**Le Bourgmestre,
Philippe VAUTARD**